

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 3

Artikel: Payerne de 1798 à 1803
Autor: Burmeister, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-19491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» dix deniers pour reste de ses depens faictz en ung voyage
» faict a Geneve pour porter aux trente souldars de cette
» Ville qui sont en garnison audict Geneve à chacung ung
» ducaton, quelz ledict s^r mettra en ses comptes.

« Le Lundy 7 de fevrier 1603.

» Ont comparu les trente dernyer souldars qu'ont esté en
» guarnyson en la Ville de Genève [qui] ont demandé poye-
» ment du restat de leur gage. Et ayant faict compte avecq
» eux de quarante deux jours qu'ilz ont demeure audict
» Geneve et estre entré et rabattu ce qu'ils ont receu on
» leur doibt à ung chascung d'eux, dix florins [les]quelz leur
» seront delivres de largent des tailles et lesquelz debvront
» estre mis es comptes des taillies. »

Ici s'arrêtent nos notes relatives à l'Escalade ; on pourrait mettre en relief de nombreux points intéressants, mais nous nous bornerons à relever le geste courtois par lequel les édiles genevois licencierent les troupes du Pays de Vaud.

Genève, janvier 1914.

F.-Raoul CAMPICHE.

PAYERNE de 1798 à 1803¹

Les débuts de l'indépendance vaudoise ont été marqués par une grande confusion. On le comprend si l'on se reporte aux événements de janvier 1798, alors qu'un État nouveau venait de surgir, qu'il fallait créer de toutes pièces, alors

¹ Sources. — Archives de Payerne : Manuel du Conseil ; Protocole et copie-lettres de la Municipalité ; cinq cahiers incomplets de procès-verbaux, copies de lettres et notes diverses du Comité de surveillance de Payerne. Divers documents appartenant à M. le conseiller d'Etat E. Chuard.

surtout que la tâche des patriotes était rendue plus difficile par l'ingérence intéressée de l'étranger, qui imposait sa volonté sans discussion possible. A la joie du peuple d'avoir conquis la liberté tant désirée se mêlait sans doute l'amer-tume des sacrifices qu'il fallut consentir bon gré mal gré.

Ces sentiments divers, Payerne les ressentit plus peut-être que d'autres villes vaudoises. Sa situation et les événements lui valurent de nombreux déboires ; séparée par la force des choses du Pays de Vaud, la petite cité broyarde connut de 1798 à 1803 des jours difficiles ; elle conçut de vains espoirs suivis d'amères désillusions ; elle eut plus que d'autres à souffrir de l'occupation militaire ; ses finances furent soumises à une rude épreuve. Mais son patriotisme ne faiblit pas pendant cette période agitée, sur laquelle je voudrais apporter ici quelques détails.



Situé à la frontière nord du Pays de Vaud, centre d'une contrée exclusivement agricole, Payerne semble avoir été gagné aux idées révolutionnaires plus lentement que les villes du bord du Léman, plus directement soumises à l'influence française. Du moins, les documents des archives communales ne nous apportent-ils guère de renseignements sur l'état d'esprit des Payernois à la veille de la Révolution. Les idées nouvelles devaient cependant trouver à Payerne un terrain favorable ; le menu peuple n'était pas satisfait du système oligarchique de gouvernement de la ville ; en 1796, on avait demandé, mais en vain, le partage des biens communaux. Il existait certainement un parti de mécontents. Un de ses chefs était le ministre Bourillon, dont on retrouve le nom un peu plus tard dans le Comité d'une société populaire ; en 1795, il avait eu à se plaindre du Conseil, qui avait demandé son remplacement « vu que l'Église était peu fréquentée ». D'autre part, nous voyons dans les signataires de

la pétition de F.-C. de La Harpe au Directoire français le nom d'un Payernois, Louis-Joseph Comte, ancien notaire public, alors domicilié à Paris. On peut présumer que celui-ci transmettait à Payerne les espérances du Club helvétique de Paris. Le passage de Bonaparte en 1797 ne fut pas sans causer quelque sensation à Payerne, où il passa une nuit. Enfin l'agitation fut entretenue par la Société populaire, dont nous ne savons rien d'autre et qu'on l'appelait aussi Comité populaire et Société patriotique.

C'est sans doute à son instigation qu'au début de 1798, le bataillon de Payerne refusa de prêter tel quel le serment de fidélité exigé par Leurs Excellences. Il est probable aussi que cette société prit l'initiative de la requête adressée le 15 janvier 1798 par les « citoyens, bourgeois et habitans de Payerne à Leurs Excellences de la Ville et République de Berne », et dont voici le texte :

Illustres, Hauts et Puissants Seigneurs.

« Les soussignés, très humbles serviteurs de Vos Excellences et fidèles sujets de l'État, convaincus de vos sentimens de bienveillance envers eux, prennent la liberté de vous exposer :

« Que personne ne pouvant présenter les griefs du peuple vaudois que les délégués, que ce même peuple aurait nommé à cet effet, requièrent respectueusement :

» Que les États du Pays de Vaud, dans lesquels on comprendrait les députés de Payerne, soient convoqués sans délai, pour être entendus sur les griefs qu'ils auraient à faire ouïr au nom du peuple. Ou, ce qui serait bien plus conforme aux circonstances présentes et aux désirs des signataires, que l'on convoquât les députés, qui seroient nommés par tous les bourgeois des villes et communautés du Pays de Vaud, aux mêmes fins ci-dessus mentionnées.

» Dans cette douce espérance, les soussignés se répandent en vœux fervens pour la prospérité de Vos Excellences et le salut de l'État. »

Cette requête fut présentée le même jour aux « très honorés seigneurs de la communauté ». Les signataires leur demandaient de se joindre à eux, « pour appuyer et solliciter l'obtention de leurs demandes, ce qui rendroit leur démarche encore plus légale, un des objets de leurs vœux ». Les auteurs de la requête ajoutaient qu'ils n'avaient aucune vue particulière, que leur unique but était le bien commun de la patrie et qu'ils étaient entièrement à la disposition des magistrats pour concourir avec eux au maintien de l'ordre et de la sûreté !

Le Conseil et Communauté admirent la demande qui leur était faite et rédigèrent une requête officielle à LL. EE. qui s'exprime ainsi : « Depuis quelques années, les Habitans du Pays de Vaud n'ont cessé de témoigner du mécontentement de l'état actuel des choses, et que l'on a en vain travaillé à dissiper l'inquiétude qui s'est manifestée parmi eux. On doit reconnoître, sans doute, que ces dispositions sont soutenues par une protection étrangère, et si malheureusement elles se trouvoient sous la direction de gens, dont l'expérience ne répondît pas à leur zèle ardent pour l'intérêt de la Patrie, on auroit à déplorer peut-être une conduite absolument opposée à leurs principes et à leurs vues. Après avoir sérieusement réfléchi sur l'état actuel où se trouvent les choses dans le Pays de Vaud, le magistrat de Payerne s'est persuadé et convaincu que l'intérêt et la sagesse de Vos Excellences les engagera à profiter de ces mouvemens qui annoncent le désir d'un autre ordre de choses, pour les diriger vers le bien de leur Peuple. Et dans cette idée, ils vous supplient Illustres, Hauts, Puissans et Souverains Seigneurs, de choisir dans votre sagesse les moyens les plus propres à former une Assemblée Représentative de vos Fidèles sujets du Pays de Vaud, dont la ville de Payerne fait partie, pour que, sous les auspices et la haute protection de Vos Excellences, ils puissent Vous adresser leurs vœux, et obtenir de Votre Justice,

les avantages qui en font l'objet. Le magistrat de Payerne est intimement convaincu que Vos Excellences jugeront comme lui, combien sont impérieuses les circonstances qui l'engagent à Leur présenter cette respectueuse requête... »¹.

Le Conseil décida de faire porter ces pétitions à Lausanne aux « illustres et hauts députés de LL. EE. » par deux députés, le banneret Jomini et Daniel Detrey, qui le lendemain reçoivent procuration de reconnaître « Lausanne pour le point de conférence entre les différentes villes et communes du pays ».

Les auteurs de la pétition populaire ne s'étaient pas bornés à cet acte ; le 15 janvier ils avaient constitué un comité de surveillance, sous la présidence de l'ancien avoyer de Treytorens, pour communiquer avec celui de Lausanne. Sa première séance est du 16 janvier, et sa première décision est d'avoir un postillon pour les dépêches à porter à Moudon ou Lausanne. Le Comité décide ensuite d'admettre « un ou deux chefs de famille de la Bourgeoisie, afin que cette noble Bourgeoisie soit bien convaincue qu'il ne se passera rien qui ne tende au bien général et d'après ce principe il sera rédigé une publication pour le maintien du bon ordre, du calme et de la tranquillité si nécessaires dans les circonstances actuelles ».

Mais le Conseil ne tenait pas à voir un comité indépendant du pouvoir officiel ; il préfère se mettre à la tête du mouvement et c'est lui qui, le même jour, forme le Comité de surveillance, en appelant à en faire partie deux membres du Conseil premier douze, deux du Conseil second douze, deux de la Communauté, deux de Corcelles et des Villages (hameaux de Payerne) renouvelés par le sort tous les quinze jours. On

¹ Ces requêtes furent imprimées pour être distribuées aux localités des environs. Le seul exemplaire que je connaisse appartient à M. le conseiller d'Etat Ernest Chuard.

voulait évidemment tenir éloignés du Comité les éléments trop agités de la Société populaire. Ceux-ci ne se tinrent pas pour satisfaits et finirent par obtenir le 6 février d'avoir deux représentants au Comité de surveillance, les citoyens Jean-Gaspard Bourillon et Nicolas Perrin. L'activité du Comité populaire semble avoir consisté à dénoncer les manœuvres des partisans de Berne, à stimuler le zèle des membres du Comité de surveillance, à surveiller les voyageurs suspects.

Dès lors, les événements se précipitent. Le 18 janvier, le Conseil refuse de fournir des chevaux à cinq dragons en station pour porter les dépêches. « Fidèles à LL. EE. notre souverain, nous serons toujours prêts à fournir des chevaux à nos dragons lorsque la compagnie sera dans le cas de marcher pour la défense de la patrie, mais nous ne croyons pas devoir en fournir pour servir de courrier, lorsque la compagnie n'est pas en campagne. »

De son côté, le Comité ne reste pas inactif et de plus en plus prend le pas sur le Conseil. Il fait distribuer des brochures de propagande reçues du Comité de Vevey; il transmet au Comité de Lausanne les manifestes du général de Weiss; il correspond activement avec Daniel de Trey, son délégué à Lausanne.

Ce qui l'inquiète, c'est l'attitude de l'avoyer Marcuard, resté fidèle à Berne, qui combat le mouvement patriotique et répand une brochure intitulée : « La voix de celui qui crie dans le désert. » Ne trouvant pas de succès à Payerne, où la cause de Berne est perdue sans rémission, l'avoyer Marcuard espère mieux de Corcelles. Cet important village fait partie de la commune de Payerne; mais il se plaint de son état de sujétion; il n'a aux conseils que trois représentants; il estime qu'on fait trop de dépenses pour la ville. L'avoyer Marcuard sait tirer profit de cet état d'esprit. « Ceux de Corcelles, écrit le Comité à Daniel de Trey, sont toujours

renitants, malgré qu'il y ait eu des envoyés du Comité pour les ramener à l'ordre ; il est très prouvé qu'ils ont été travail-lés, on soupçonne qu'ils ont envie de faire une commune à part. »

Quelques jours après, le 22 janvier, le Comité écrit encore à De Trey que la fermentation est au plus haut degré à Corcelles ; l'avoyer Marcuard s'y est rendu, a convoqué les habitants et leur a fait émettre leurs vœux séparément, se chargeant de les transmettre à LL. EE. « Cette désunion pourrait avoir de très mauvaises suites, puisque de cette manière on pourrait faire émettre à chaque faubourg un voeu séparé et renverser ainsi celui des pétitionnaires et les fins de la requête des Conseils et Communauté. » Le Comité n'admet pas cette manière d'agir « qui tend à bouleverser notre bourgeoisie¹.

Mais les événements ne laissent pas au Comité le temps d'approfondir cette affaire. La nouvelle que quatre compagnies de l'Oberland doivent arriver dans le pays soulève une vive inquiétude ; ce n'est qu'une fausse alerte, car le Comité apprend qu'il n'y a de troupes ni à Avenches, ni à Morat, ni même à Gummenen ; cependant on sait qu'à Avenches on a préparé des logements et du pain.

Cette agitation un peu calmée, le Comité se donne tout à son œuvre patriotique ; il ne permet que la distribution des brochures qui ont été approuvées par lui ; il communique ses décisions et les nouvelles de Lausanne à Grandcour, Missy,

¹ Il semble que l'attitude de l'avoyer Marcuard n'eut pas de suite immédiate, puisque le 28 janvier on plantait un arbre de liberté à Corcelles et que le 15 février, on y accepta la nouvelle Constitution. Il est vrai qu'on ne pouvait faire autrement. Mais l'idée de séparation de Payerne et Corcelles devait être reprise ; le 23 septembre 1801, le Conseil législatif de la République Helvétique accordait à Corcelles de former une commune indépendante de Payerne. Le partage des biens communaux donna lieu entre les deux localités à des négociations et des chicanes qui se prolongèrent plusieurs années.

Romont, Estavayer et autres communes voisines ; il les invite à envoyer des délégués à Payerne le 22 janvier, invitation à laquelle seul répond le village de Sassel : les campagnes se tenaient encore sur la réserve.

Le 24 janvier, le Conseil applaudit à la démarche du Comité central de Lausanne « d'envoyer deux députés à Berne pour représenter à LL. EE. la situation où se trouve la Patrie et les prier de s'aider pour sa tranquillité et d'accorder les fins des communes qui réclament leurs priviléges ».

Le lendemain, comme un quartier-maître bernois est arrivé à Payerne pour préparer des logements pour 1000 hommes, la Communauté prie LL. EE. de « ne pas envoyer de troupes, vu les mauvaises suites qui pourraient en résulter ».

Une publication sévère est faite pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité et l'on crée une garde bourgeoise de vingt-quatre hommes.

C'est le 26 janvier, à 1 heure du matin, que deux courriers apportent au Comité de surveillance la nouvelle de la Révolution accomplie le 24 à Lausanne. Mais l'heure est si tardive, qu'on remet au matin la lecture des dépêches. C'est ainsi qu'à 8 heures du matin, le 26 janvier, Payerne apprend en même temps la création de la Représentation provisoire du Pays de Vaud, la démarche du général Ménard au général de Weiss et l'arrivée prochaine des troupes vaudoises, pour lesquelles on fait préparer 400 livres de pain.

A midi, le Comité qui siège en permanence, apprend l'incident de Thierrens : « Sur les divers bruits répandus dans le public, entr'autres que dans le village de Quiéran route de Moudon à Yverdun, on avoit assassiné les deux houzards qui accompagoient l'adjudant du general qui se rendoit à Yverdun, n'en n'ayant point de nouvelles officielles, le nommé Devaux voiturier de Lausanne a été appellé au dit Comité ; où il a déclaré que cette facheuse nouvelle n'étoit que trop véritable, surquoi on a conclu qu'on enverroit incontinent

un courrier à Lucens pour s'en informer au juste. » Le même soir, le Comité prenait connaissance d'une lettre de D. De Trey, où « il détaille l'accident qui est arrivé à Quiéran accompagnant le général français qui allait auprès du général Weiss à Yverdon ».

Le gouverneur bernois de Watteville (à Payerne, le bailli avait nom de gouverneur) n'est pas trop rassuré. Après avoir deux jours auparavant décliné l'offre que le Conseil lui faisait de lui donner une garde particulière au Château, il propose au Comité le 26 au soir, « qu'on lui rendroit service de faire mettre au Château quelques bourgeois pour examiner toutes ces démarches et de quelle manière il se propose de partir ; ajoutant de plus qu'il a appris qu'il doit arriver des troupes du Pays de Vaud, ce qui l'engage à faire cette démarche, d'autant qui ne veut pas partir comme quelques-uns de ses confrères ». Le Comité décide de mettre des sentinelles pour veiller à sa sûreté et envoie deux membres au Château pour faire l'inventaire des munitions : elles se réduisent à « quelques balles, et des fusils à vendre pour la milice avec des sabres ». Le receveur bernois reçoit l'ordre de ne pas se défaire de l'argent qu'il peut avoir. On fait fermer toutes les portes de la ville pour la nuit et on écrit « de faire venir les troupes qu'il y a à Moudon afin de venir nous soutenir ».

Le lendemain 27, deux députés d'Avenches, MM. Fornerod, et Chuard, en route pour Lausanne où ils vont « émettre les vœux de leur Bourgeoisie en faveur de la nouvelle République lémanique », s'arrêtent à Payerne et déclarent au Comité qu'ils étaient « tous prêts à vaincre et mourir pour la défense de nos priviléges réciproques et qu'au premier avis ils seraient prêts à nous secourir en cas d'attaque à cet égard ».

Le Comité fait mettre les scellés au Château, d'où le gouverneur vient de partir, après quoi il reçoit des députés de

Cotterd, Bellerive, Salavaux, Sassel, Estavayer et des treize communes de son ressort, qui viennent fraterniser à Payerne et donner leur adhésion à la République lémanique. Les délégués d'Estavayer prient de communiquer leur adhésion au Comité central de Lausanne. Cinq délégués de Morat assurent qu'aussitôt qu'un bataillon de troupes allemandes qui était chez eux serait parti, ils s'empresseraient de se joindre aux troupes du Pays de Vaud.

La journée du 28 janvier voit les nouvelles adhésions de Cugy, Missy, Trey, Chevroux, Brit, Vesin, Menières et Middes. Remarquons, à ce propos, que le mouvement d'émancipation est commun aux localités vaudoises et fribourgeoises de La Broye.

Le Comité siège en permanence, car la besogne ne manque pas. Il s'occupe non seulement de Payerne, mais devient par la force des choses l'autorité effective, sinon régulière, de toute la contrée. Il procure des fonds aux bouchers, donne ordre de procéder « avec décence et honnêteté » à l'inventaire en argent et graines des châteaux de Grandcour, Surpierre et Middes ; il délivre une carte de sûreté au baron de Grandcour, « vu que ses paroissiens l'insultent et le menacent » ; il ordonne à la commune de Chevroux d'envoyer à Payerne des caisses d'effets qu'y a déposés le « ci-devant général des troupes du Pays de Vaud », à Missy et à Granges de préparer des logements pour deux compagnies ; il adresse réquisition à Lucens d'envoyer pour le bataillon de Payerne deux pièces de canon avec des munitions ; il fait livrer des graines et de la farine aux meuniers et aux boulangers ; il fait tuer les deux cochons gras qui sont au Château et permet à un conseiller de « prendre les deux paons qui sont dans la cour ».

Le Comité d'Yverdon annonçant l'arrivée très prochaine des troupes françaises, le Comité de Payerne lui demande de les faire acheminer par Estavayer, Grandcour et Missy, car Payerne doit recevoir les troupes venant de Moudon.

En attendant leur arrivée, cette journée du 28 se termine par une vive alerte. A 11 heures du soir, le citoyen Dessaillaux, commandant des troupes de volontaires vaudois à Faoug demande du secours ; le Comité fait sonner le toscin et demande à Lucens des secours en munitions qui manquent totalement à Payerne. Les dragons payernois partent pour Avenches, de même que les contingents des villages voisins. L'alerte était vaine ; sur une fausse alarme que les troupes bernoises stationnées à Morat étaient en marche, Dessaillaux s'épouvanta ; le piquet de deux cents hommes établi à Faoug se replia sur Avenches ; quatre volontaires arrivèrent même à Payerne, disant « qu'ayant entendu crier : Sauve qui peut ! ils s'étaient enfuis sans avoir vu d'ennemis ». Le Comité renvoie ces poltrons à leurs drapeaux et les fait escorter par un piquet jusqu'à la porte de la ville.

(*A suivre*).

Albert BURMEISTER.

PETITE CHRONIQUE

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 28 janvier 1914 à Lausanne, sous la présidence de M. John Landry, président. Une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles beaucoup de dames, assistaient à la séance.

M. John Landry, président, a prononcé l'éloge de M. Paul Vionnet, ancien pasteur, membre du Comité, récemment décédé. Il a rappelé les services rendus au pays par cet excellent citoyen. Parlant du Musée historiographique créé par M. Vionnet, il a dit : « Lorsque les richesses qu'il a entassées dans son petit musée de la Cité seront en bonne place, on verra quelle a été l'intensité de son labeur persévérant ». Il rappelle également qu'en 1871 M. Vionnet publia dans l'*Indicateur des antiquités suisses* les photographies des blocs erratiques de notre contrée ; il